



PALMA & PRINCESS
4 impasse Jean Bertin
ZI La Sablonnière
49220 LE LION D'ANGERS
Tel: 06 58 83 43 34
N° Siret: 434 033 577 00025

Site: www.palmaetprincess.com
Fb: [palmaetprincess/palmafox](https://www.facebook.com/palmaetprincess/palmafox)
Mail: palmaetprincess@gmail.com

NOM du Dépositant :
NUMERO des Articles :

Contrat de Dépôt Vente entre le Dépositaire et Palma & Princess (PP)

- 1- Palma & Princess se réserve le droit d'accepter, de refuser ou d'annuler tout dépôt.
- 2- Le prix de vente des articles confiés en dépôt vente est déterminé d'un commun accord avec PP et mentionné sur le contrat.
- 3- Le montant de la **commission est de 35 %** pour les robes de mariée et **25 %** sur tous les autres articles vendus.
(exemple : robe à 100€ : $1.25 = 80€$ (donc le dépositaire gagnera 80€ et PP 20€).
- 4- Le déposant n'a aucun frais, ni aucune caution à payer.
- 5- Le dépositaire doit absolument laisser ses articles 3 mois à compter du jour du contrat signé.
- 6- PP s'engage à ce que les articles soient exposés en magasin.
- 7- Le déposant disposera d'un délai de deux mois, à compter de la rupture du dit contrat pour venir récupérer ses articles au magasin du Lion d'Angers. Passé ce délai, si le déposant n'est pas venu récupérer ses articles, Palma & Princess pourra considérer qu'il fait abandon de ceux-ci et en conséquence, que le déposant renonce à toute possibilité de réclamation en restitution.
- 8- Le paiement de chaque article sera **réalisé à chaque fin de mois**, après la clôture du dossier et se fera par **chèque** (retrait uniquement en magasin du Lion) ou directement par **virement bancaire** avec l'accord et le RIB du déposant.
- 9- Les tenues et accessoires devront être **nettoyés, propres et repassés** par le déposant.
Toutes tenues **non lavées et/ou non repassées seront facturées 5€** (le jour de leur arrivée)
- 10- Toutes tenues ayant besoin de la **moindre petite couture sera facturée 5€** (le jour de leur arrivée)
- 11- En cas d'incident sur une tenue ou accessoire mis en dépôt (vol, incendie...),
PP remboursera le déposant au prix net fixé de l'article, soit les 25 % ou 35 % de commissions.
- 12- PP s'engage à rendre les pièces non-vendues en l'état de dépôt .
- 13- Le dépositaire autorise à PP de défilé pour un événement avec les tenues laissées en dépôt vente.
- 14- Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé.
- 15- Le présent contrat prend effet à compter de la date spécifiée dans le contrat et pour une durée de 3 mois minimum à 1 an maximum , (renouvelable si besoin) à compter de sa signature.

« Le déposant déclare avoir pris connaissance et accepte les termes et conditions du contrat »

«**BON POUR ACCORD**»
Signature du client + Date

Signature de PP + Date